

Info Lisle

Septembre 2022 # N°81



www.ville-lisle-sur-tarn.fr



Ville de Lisle-sur-Tarn

Journal municipal
de la ville de Lisle-sur-Tarn



P.3
Travaux

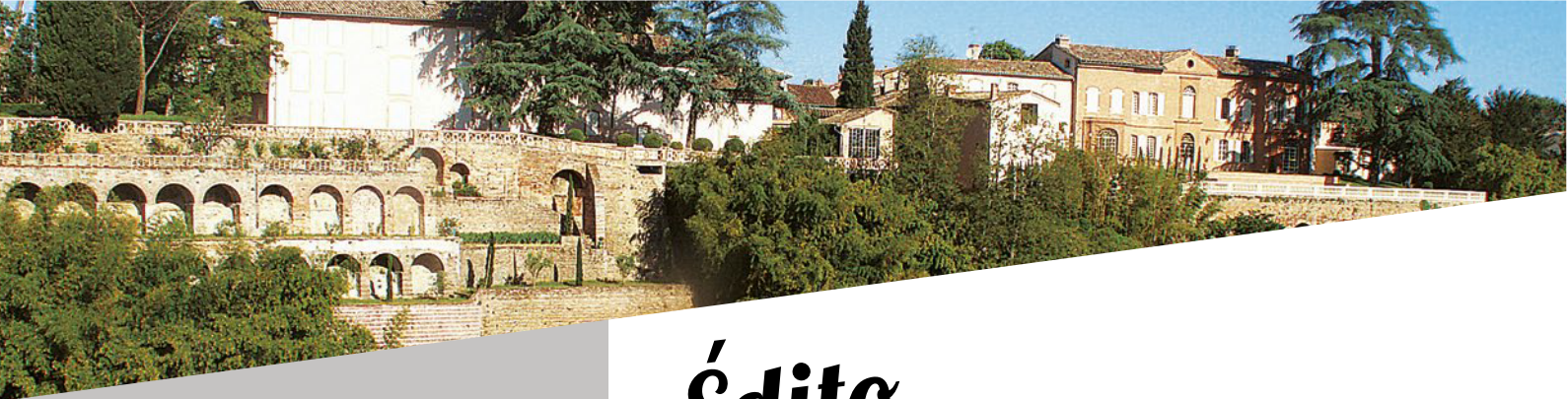


P.6
Actualités



P.8
C'était au programme





Sommaire

Du côté des travaux p.3

Actualités p.6

C'était au programme p.8

Économie locale p.17



INFOS Lisle N° 81
Le magazine de la commune de Lisle-sur-Tarn
Création / conception / Mise en page /
Photogravure : Ombre&Lumière
Communication - Lavour.
Impression : Art et Caractère - Lavour.
Tirage : 3 000 ex.
Crédits photographiques : Mairie de Lisle-
sur-Tarn, Anne de GUERDAVID et Xavier
FLOUTARD-VAYLEUX
TÉL. : 05 63 33 35 18
Fax : 05 63 33 36 18
21 Place Paul Saissac - 81310 Lisle-sur-Tarn

Édito

Cette rentrée s'annonce dans un climat social tendu. L'inflation sur les matières premières et le coût de l'énergie pèsent sur notre pouvoir d'achat, avec en plus le risque d'une nouvelle crise sanitaire annoncée. Difficile dans ce contexte d'avoir une vision sereine de l'avenir. La guerre en Ukraine n'en finit pas, l'équilibre politique en France n'est pas construit et les aléas climatiques que nous venons de vivre cet été dans notre pays fragilisent notre quotidien.

Dans ce climat incertain, notre équipe municipale s'emploie à ce que notre ville reste le plus possible un havre de paix. Une commune qui offre à toutes les générations un cadre de vie correspondant à leurs aspirations.

Actuellement de nombreux chantiers sont terminés et d'autres sont en cours. Le pôle multimodal est opérationnel, le pôle culturel devrait être terminé en fin d'année, le projet de maison médicale est bien avancé, le bureau d'étude travaille sur le plan de circulation et de stationnement, la réhabilitation de la piscine est lancée. D'autres projets pour améliorer notre cadre de vie sont dans les tiroirs, gageons que la crise que nous avons devant nous nous autorisera à continuer cette belle dynamique.

Notre « bien vivre », c'est aussi l'affaire de chacun d'entre nous. Il est fait de tous ces petits riens qui pourraient donner un autre visage à notre ville.

Les réunions de quartiers se sont déroulées au printemps, il en est ressorti majoritairement que les incivilités, les manquements à la loi sont les principaux sujets que vous avez fait remonter. C'est donc pourquoi je m'autorise un petit rappel au civisme.

En effet, après l'interdiction des produits phytosanitaires, les herbes folles se font de plus en plus nombreuses dans notre ville. Les agents municipaux ne sont pas en capacité d'entretenir l'ensemble du linéaire (votre trottoir ou devant de porte).

À ce titre nous tenons à vous rappeler que chacun est responsable de la propreté autour et à proximité immédiate de sa maison et de son immeuble.

En effet l'article 32 de l'arrêté préfectoral portant sur le règlement sanitaire départemental stipule, « *Les propriétaires et les occupants d'un immeuble sont tenus d'assurer dans le cadre de leurs obligations respectives un entretien satisfaisant de leur bâtiment et de leurs abords* ».

Il revient donc à chaque citoyen, (propriétaire ou locataire) de balayer, laver, retirer les déchets et les herbes au pied de leur propriété. Cela concerne les façades, trottoirs et caniveaux sur les voies publiques comme sur les voies privées.

À noter qu'il est interdit d'utiliser des produits chimiques.

La bataille de la propreté concerne chaque citoyen.

Je souhaite une bonne année scolaire à nos élèves, à leurs enseignants et au personnel technique qui accompagne tout au long de l'année l'enfance et la jeunesse.

Nos associations ont encore une fois montré leur dynamisme lors du forum des associations, le manque de bénévoles restant l'aléa majeur.

Comment finir cet édit sans rappeler que Lisle-sur-Tarn est aussi une commune rurale. La polyculture, l'élevage et la viticulture sont une force économique et un atout pour notre alimentation. Je souhaite donc que l'ensemble de la profession trouve la force d'innover pour s'adapter aux changements climatiques et puisse continuer à produire. Il y va de notre souveraineté alimentaire.

Belle rentrée à vous tous.

Maryline LHERM
Maire de Lisle-sur-Tarn
Conseillère départementale

ENTRETIEN AVEC PHILIPPE MAYERAS PAR FRANÇOIS ROQUES ET ANTHONY LOPEZ

Voilà maintenant une année que j'évolue dans la commune en tant qu'élu « libre », j'ai pu me familiariser avec l'équipe majoritaire en place, comprendre et appréhender les rouages de la vie municipale.

Je me suis engagé pour apporter mon énergie et mes compétences pour la ville et ses citoyens.

En conséquence je pense qu'il est temps de songer à l'alliance à l'efficacité et à la convergence.

C'est donc le projet que j'ai souhaité initier et la suite logique que j'ai voulu donner à mon engagement.

Je rejoins donc tout naturellement le groupe majoritaire. Ce choix s'est imposé comme une évidence et me permettra de

donner pleinement tout mon potentiel au profit des projets d'amélioration de notre environnement communal.

Vous aurez donc l'occasion de me voir intervenir au sein de l'équipe de Maryline LHERM pour porter les dossiers qui me seront confiés et défendre les intérêts communs.

Vous pouvez compter sur mon engagement, ma disponibilité et mon implication. Je reste, évidemment, disponible personnellement pour tous les citoyens désireux de venir à ma rencontre ou souhaitant porter des sujets autour de la table du conseil municipal. Prenez soin de vous, des vôtres et bonne rentrée à toutes et à tous.

Philippe MAYERAS

Du côté des travaux

CRÉATION DU PÔLE MULTIMODAL

Les travaux de création d'un Pôle Multimodal ont été réalisés au cours des mois de juillet et d'août sur l'ancien délaissé départemental situé en bordure de la RD 988 face à la Gendarmerie.

Le calendrier de ces travaux a été mis en œuvre en période estivale et afin de créer un minimum de gêne pour les riverains puisqu'il était impératif, pour des raisons de sécurité, de fermer l'accès à tout véhicule au passage à niveau de l'avenue de la Poste.

Élaboré en entrée de ville, ce nouvel espace de stationnement a été mis en service le 1^{er} septembre. Il permet le stationnement de 30 véhicules de moins de 2,10 m de hauteur. Deux places sont réservées aux personnes à mobilité réduite et deux seront prochainement réservées aux véhicules électriques, ainsi qu'un espace réservé aux deux roues.

L'ESPACE SERA EMBELLI PAR DES ESPACES VERTS ET L'ÉCLAIRAGE PUBLIC SERA ÉQUIPÉ DU SYSTÈME LED (BASSE CONSOMMATION)

Ces travaux de réaménagement permettent une circulation beaucoup plus sécurisée au passage à niveau, notamment au niveau des cars de ligne qui desservent désormais la

ville sur l'espace du Pôle Multimodal et au rond-point du Pujol (avec réaménagement complet et création de six places de parking avenue Charles DE GAULLE). Pas de changement pour le point d'arrêt de La Noyère.

DANS LES PROCHAINS MOIS, LE PASSAGE À NIVEAU VA ÊTRE RÉAMÉNAGÉ ET SÉCURISÉ PAR LES SERVICES DE LA SNCF, AVEC RÉALISATION D'UN CHEMINEMENT PIÉTONNIER AVENUE DE LA GARE.

La municipalité de Lisle-sur-Tarn tient à féliciter et remercier le Maître d'œuvre, cabinet GETUDE et la société COLAS pour la qualité du travail réalisé dans un calendrier très restreint, ainsi que la Région et le Département qui ont soutenu techniquement et financièrement ce projet.

Début des travaux.





LES ANTENNES RELAIS : UNE VOLONTÉ DE L'ÉTAT AU DÉTRIMENT DU BON SENS LOCAL

La réglementation en matière d'implantation d'antennes relais sur les territoires communaux s'est particulièrement assouplie au cours de ces dernières années. Avec la volonté affichée de couvrir l'ensemble du territoire en matière de réseaux de téléphonie 5G, l'État a pris des dispositions fortes pouvant amener la commune à ne pas pouvoir agir là où le bon sens devrait l'emporter.

Plusieurs projets ont vu le jour sur notre commune : **les avis donnés sont défavorables.** Mais les opérateurs, appuyés par la loi, initient des procédures à l'encontre de la ville qu'il sera bien difficile de gagner.

ET LA SANTÉ DANS TOUT ÇA ? ET LE PRINCIPE DE PRÉCAUTION ?

Rappelons ici que si l'administration doit en théorie prendre en compte le principe de précaution

QUE PRÉVOIT LA RÉGLEMENTATION ?

- Le décret 2018-1123 du 10 décembre 2018 relatif à l'extension du régime de la déclaration préalable aux projets d'installation d'antennes-relais de radiotéléphonie mobile et à leurs locaux ou installations techniques au titre du code de l'urbanisme a modifié l'article R. 421-9 du code de l'urbanisme de manière à soumettre, hors périmètre d'un site remarquable, les projets d'installation d'antenne-relais de radiotéléphonie mobile à déclaration préalable dans l'hypothèse où l'antenne et les annexes nécessaires à son fonctionnement présentent une surface de plancher et une emprise au sol comprises entre 5 m² et 20 m², et ce **quelle que soit la hauteur de l'antenne.**

- Lorsque des travaux sont entrepris dans le périmètre d'un site remarquable, ils sont normalement soumis à l'accord de l'ABF (Art. 632-1 et L. 632-2 du Code du Patrimoine).

La loi ELAN (article 56) soumet désormais les projets d'antennes-relais à un simple avis de l'ABF (article L. 632-2-1). Cela veut dire que quel que soit le périmètre, l'avis de l'ABF ne peut venir bloquer une implantation d'antenne relais !

- À titre expérimental et jusqu'au 31 décembre 2022, la loi ELAN (article 222) prévoit que les décisions qui autorisent ou ne s'opposent pas à l'implantation d'antennes de radiotéléphonie mobile ne peuvent plus être retirées, par dérogation à L. 424-5 du Code de l'urbanisme.

Concrètement, lorsqu'un maire est saisi d'un recours gracieux tendant au retrait de l'autorisation d'installation d'une antenne-relais, il n'aura d'autre solution que de rejeter ce recours.

- La loi ELAN a tout d'abord assoupli l'obligation d'information des Maires et Présidents d'EPCI au titre de l'article L. 34-9-1 du Code des postes et des communications électroniques.

Cet article prévoit en effet que toute personne souhaitant exploiter une ou plusieurs installations radioélectriques soumises à l'accord ou l'avis de l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) est tenue de transmettre un dossier d'information au Maire ou au Président de l'EPCI, non plus deux mois avant le dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme, mais désormais un mois avant (article 219 de la loi ELAN).

Jusqu'au 31 décembre 2022, une dérogation au régime d'information précité est prévue pour « les travaux ayant pour objectif l'installation de la quatrième génération du réseau de téléphonie mobile sur un équipement existant » (article 220 de la loi ELAN). Pour ces travaux, une simple information préalable du maire est prévue si le support ne fait pas l'objet d'une « extension ou d'une rehausse substantielle ».

- Dérogeant à la procédure de sélection préalable des candidats à l'obtention d'un titre visant à occuper ou utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique (cf. Art. L. 2122-1-1 du CG3P), la loi ELAN (article 221) a élargi le champ des exceptions à cette règle (cf. Art. L. 2122-1-2 et L. 2122-1-3 du CG3P) en créant un article L. 2122-1-3-1 qui prévoit que la procédure de sélection préalable ne sera pas applicable lorsque le titre vise à permettre l'implantation et l'exploitation « d'un réseau de communications électroniques ouvert au public ».

Tout ce langage juridique n'amène qu'à un seul constat : la loi favorise outrageusement l'implantation d'antennes relais, réduisant les villes au rang de simple spectateur, sans réel pouvoir de s'y opposer.

lors de la délivrance des autorisations d'urbanisme, le Conseil d'État refuse toujours de l'appliquer aux antennes-relais « en l'absence d'élément circonstancié de nature à établir l'existence, en l'état des connaissances scientifiques, d'un risque » (CE, 21 octobre 2013, n°360481).

Par ailleurs, le maire ne peut, ni au titre de ses pouvoirs de police générale, ni en se fondant sur le principe de précaution, adopter une réglementation portant sur l'implantation des antennes relais de téléphonie mobile et destinée à protéger le public contre les effets des ondes émises par ces antennes (CE., Ass., 26 octobre 2011, commune de Saint Denis, n° 326492).

La commune poursuit son souhait de préservation de l'environnement et du bien-être des lislois, en prenant des positions fortes vis-à-vis de la multiplication des projets. Mais que tout un chacun sache que ses moyens sont extrêmement limités, et qu'elle ne pourra pas légalement entendre les recours gracieux formulés par ses administrés.

Ces projets privés sont incités de manière très forte par la loi, et ils se réalisent sur des terrains privés, limitant de manière considérable les possibilités d'interventions.

D'aucuns diront que la ville ne fait rien : nous les invitons à bien lire cet article avant toute conclusion hâtive.

LE PÔLE CULTUREL

Après la période estivale, les travaux ont repris au pôle culturel, toutes les entreprises sont à pied d'œuvre pour une livraison du bâtiment début décembre. Pour le moment, aucun retard notable sur le planning prévu par la maîtrise d'œuvre. Les barrières de chantier et le cantonnement devraient disparaître pour le marché de Noël et la circulation rétablie autour de la Place.



L'ilot France Services disponible dans la salle principale est accessible à tous et un espace de confidentialité est dédié aux démarches plus confidentielles.

INAUGURATION AU BUREAU DE POSTE FRANCE SERVICES DE LISLE-SUR-TARN

Le 12 juillet, Marie-France LACHAUX, directrice de secteur Gaillac-Cordes à La Poste, François-Xavier LAUCH, Préfet du Tarn, et Maryline LHERM, maire de Lisle sur Tarn, ont inauguré le bureau de poste France Services de Lisle-sur-Tarn.

Depuis le mois de décembre 2021, La Poste de Lisle-sur-Tarn est labellisée France Services et permet à ses clients d'accéder, en complément de ses activités postales habituelles, aux services de 8 opérateurs : CAF, CPAM, Carsat, Pôle Emploi, MSA, Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Justice et DGFIP.

Plus récemment, La Poste a été conventionnée avec le Département du Tarn afin de créer un Point Info Autonomie, en partenariat avec la Maison Départementale de l'Autonomie.

Cette labellisation s'inscrit dans l'ambition du Groupe La Poste de participer au maintien des services publics sur tout le territoire et de développer ses liens de proximité avec ses clients.

DES SERVICES ÉLARGIS

Dans le nouvel espace France Services de Lisle-sur-Tarn, les citoyens accèdent désormais aux services des partenaires via un espace numérique mis à disposition par La Poste et bénéficient de l'accompagnement de deux chargés de clientèle spécialement formés par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

Ces formations permettent aux chargés de clientèle d'accueillir et d'orienter les usagers sur l'ensemble des services proposés par les 8 opérateurs du bouquet de services.

Elles se sont poursuivies tout au long du premier semestre 2022 pour développer l'expertise et intégrer les évolutions de services des opérateurs.

Actualités

DU CÔTÉ DU CCAS

**ATELIERS INFORMATIQUES :
C'EST PARTI ET C'EST GRATUIT !**



Le mardi 13 septembre, les seniors de Lisle sur Tarn ont fait leur rentrée informatique.

Une Conseillère numérique de la Fédération des Oeuvres Laiques anime cet atelier ; ils vont réaliser 10 séances de 2 heures pour s'approprier leur tablette ou leur téléphone portable.

Une autre session est organisée le jeudi ; elle est animée par une Conseillère numérique de l'Agglo Gaillac Graulhet : initiation d'une durée de 6 semaines sur ordinateur portable mis à disposition par le CCAS (si besoin).

En complément de ces séances collectives, des permanences thématiques et personnalisées d'une durée de 1 heure sont organisées le mardi.

Pour vous inscrire aux prochaines séances collectives ou thématiques, RDV à l'accueil de la Mairie pendant les horaires d'ouverture.

Inscriptions auprès de l'accueil de la Mairie.

GUICHET UNIQUE RÉNOV'OCCITANIE

Dans le cadre de la Convention de partenariat signée entre le Département du Tarn et la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet, un guichet unique "Tarn Renov'Occitanie" a été créé.

Des permanences de conseil sont désormais mises en place sur le territoire pour accueillir toutes les demandes d'accompagnement sur la rénovation énergétique.

Véritable porte d'entrée, ce guide permet ainsi à tous d'être :

- conseillés gratuitement pour réduire leur consommation d'énergie et améliorer leur confort ; choisir les aides financières,
- orientés vers le parcours d'accompagnement le plus adapté à leur situation : dispositif Régional Renov'occitanie (audit-assistance à maîtrise d'ouvrage-prêts) ou de l'ANAH (OPAH-PIG).



Pour avoir des informations actualisées et bénéficier des conseils personnalisés, les habitants peuvent ainsi contacter les conseillers de Tarn Renov'Occitanie ou prendre rendez-vous durant les permanences physiques du guichet.

Permanence à la Mairie de Lisle-sur-Tarn le 1^{er} mardi du mois, de 14h à 17h. Informations et conseils sur rendez-vous. Renseignements au 0 805 288 392.



RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2023

La Mairie recrute des agents recenseurs de janvier à février 2023. CV et lettre de motivation à faire parvenir à la Mairie au plus vite.

C'EST LA RENTRÉE

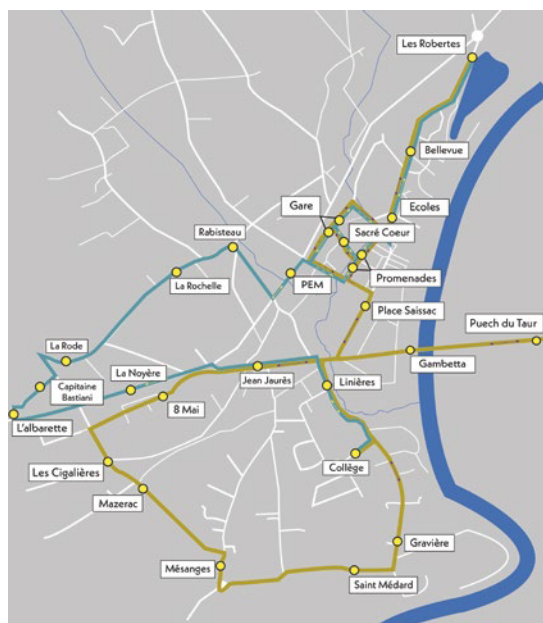
Bonne rentrée à tous les élèves des écoles, du collège ainsi qu'aux équipes pédagogiques, administratives et techniques.



LE NOUVEAU SERVICE LISLENBUS : OUVERT À TOUS

La Ville de Lisle-sur-Tarn et la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet (CAGG) viennent de mettre en place un service de transport urbain dénommée Lisenbus.

Deux lignes (ligne 1 : Les Robertes – Collège ; ligne 2 : Les Robertes – Puech-du-Taur) desservent les points névralgiques de la ville (gare, poste, écoles, collège...) et ses environs, et assurent le lien avec le pôle d'échange multimodal sur la D988 où passent désormais les cars de la ligne 702 Albi – St-Sulpice.



LIGNE 1 LES ROBERTES - COLLÈGE

Lundi au Vendredi		•	•	•	•	•	•
Mercredi		•	•	•	•	•	•
Les Robertes	08:03	08:50	09:45	12:05	13:50	15:35	16:50
Bellevue	08:04	08:51	09:46	12:06	13:51	15:36	16:51
Écoles	08:04	08:51	09:46	12:06	13:51	15:36	16:51
Promenades	08:05	08:52	09:47	12:07	13:52	15:37	16:52
Sacré Coeur	08:05	08:52	09:47	12:07	13:52	15:37	16:52
Gare	08:06	08:53	09:48	12:08	13:53	15:38	16:53
PEM	08:07	08:54	09:49	12:09	13:54	15:39	16:54
Rabisteau	08:08	08:55	09:50	12:10	13:55	15:40	16:55
La Rochelle	08:09	08:56	09:51	12:11	13:56	15:41	16:56
La Rodde	08:10	08:57	09:52	12:12	13:57	15:42	16:57
Capitaine Bastiani	08:11	08:58	09:53	12:13	13:58	15:43	16:58
L'albarette	08:12	08:59	09:54	12:14	13:59	15:44	16:59
La Noyère	08:13	09:00	09:55	12:15	14:00	15:45	17:00
Jean Jaurès	08:15	09:02	09:57	12:17	14:02	15:47	17:02
Linrières	08:16	09:03	09:58	12:18	14:03	15:48	17:03
Collège	08:17	09:04	09:59	12:19	14:04	15:49	17:04

Lundi au Vendredi		•	•	•	•	•	•
Mercredi		•	•	•	•	•	•
Collège	08:35	10:05	12:35	15:30	16:05	17:30	
Linrières	08:36	10:06	12:36	15:31	16:06	17:31	
Jean Jaurès	08:37	10:07	12:37	15:32	16:07	17:32	
La Noyère	08:39	10:09	12:39	15:34	16:09	17:34	
L'albarette	08:40	10:10	12:40	15:35	16:10	17:35	
Capitaine Bastiani	08:41	10:11	12:41	15:36	16:11	17:36	
La Rodde	08:42	10:12	12:42	15:37	16:12	17:37	
La Rochelle	08:43	10:13	12:43	15:38	16:13	17:38	
Rabisteau	08:44	10:14	12:44	15:39	16:14	17:39	
PEM	08:45	10:15	12:45	15:40	16:15	17:40	
Promenades	08:46	10:16	12:46	15:41	16:16	17:41	
Sacré Coeur	08:46	10:16	12:46	15:41	16:16	17:41	
Gare	08:47	10:17	12:47	15:42	16:17	17:42	
Écoles	08:48	10:18	12:48	15:43	16:18	17:43	
Bellevue	08:48	10:18	12:48	15:43	16:18	17:43	
Les Robertes	08:49	10:19	12:49	15:44	16:19	17:44	

LIGNE 2 PUECH DU TAUR - LES ROBERTES

Lundi au Vendredi		•	•	•	•
Mercredi		•	•	•	•
MONTANS - Puech du Taur	07:40	09:10	13:30	14:45	
Gambetta	07:42	09:12	13:32	14:47	
Jean Jaurès	07:43	09:13	13:33	14:48	
8 Mai	07:45	09:15	13:35	14:50	
Les Cigalières	07:46	09:16	13:36	14:51	
Mazenc	07:48	09:18	13:38	14:53	
Mésanges	07:49	09:19	13:39	14:54	
Saint Médard	07:50	09:20	13:40	14:55	
Gravière	07:52	09:22	13:42	14:57	
Collège	07:53	09:23	13:43	14:58	
Linrières	07:54	09:24	13:44	14:59	
Place Saissac	07:56	09:26	13:46	15:01	
Promenades	07:57	09:27	13:47	15:02	
Sacré Coeur	07:57	09:27	13:47	15:02	
Gare	07:58	09:28	13:48	15:03	
Écoles	07:59	09:29	13:49	15:04	
Bellevue	07:59	09:29	13:49	15:04	
Les Robertes	08:00	09:30	13:50	15:05	

Lundi au Vendredi		•	•	•	•
Mercredi		•	•	•	•
Les Robertes	10:30	12:50	16:20	17:25	
Bellevue	10:31	12:51	16:21	17:26	
Écoles	10:31	12:51	16:21	17:26	
Promenades	10:32	12:52	16:22	17:27	
Sacré Coeur	10:32	12:52	16:22	17:27	
Gare	10:33	12:53	16:23	17:28	
Place Saissac	10:34	12:54	16:24	17:29	
Linrières	10:36	12:56	16:26	17:31	
Collège	10:37	12:57	16:27	17:32	
Gravière	10:38	12:58	16:28	17:33	
Saint Médard	10:40	13:00	16:30	17:35	
Mésanges	10:41	13:01	16:31	17:36	
Mazenc	10:42	13:02	16:32	17:37	
Les Cigalières	10:44	13:04	16:34	17:39	
8 Mai	10:45	13:05	16:35	17:40	
Jean Jaurès	10:47	13:07	16:37	17:42	
Gambetta	10:48	13:08	16:38	17:43	
MONTANS - Puech du Taur	10:50	13:10	16:40	17:45	

C'était au programme

LA CÉLÉBRATION DU 14 JUILLET 2022 FUT À PLUS D'UN TITRE PARTICULIÈRE

Parmi une assemblée nombreuse présente au monument aux morts, près d'une centaine de personnes constituaient les délégations espagnole et belge conviées dans le cadre des festivités de la fête nationale à Lisle sur Tarn.

Outre la traditionnelle commémoration au monument aux morts, en présence d'Alberto TOSTADO CICUÉNDEZ, maire de la ville de La Puebla de Almoradiel et de Humbert DUBOIS premier échevin de la ville de Jodoigne, les hymnes français, espagnol et belge ont été joués pour engager une journée aux accents internationaux.

La journée fut l'occasion d'échanges, de témoignages d'amitié, de volonté d'intégration qui se sont notamment traduits par la présence du groupe musical espagnol « la Flor de la Mancha » en tête du défilé, également par la présence des officiels espagnols et belges aux côtés de Madame le Maire et de la représentation lisloise lors du défilé et de la commémoration au monument aux morts.

MADAME LE MAIRE, LORS DE SON DISCOURS, A MIS EN AVANT LA PAIX SOUHAITABLE ET NÉCESSAIRE EN EUROPE, LES RAPPROCHEMENTS ENTRE LES PEUPLES, LA NÉCESSITÉ DE S'OUVRIR AUX AUTRES DANS LE RESPECT DE CHACUN.





Prise de parole d'Alberto TOSTADO CICUÉNDEZ, maire de la ville de La Puebla de Almoradiel.



Cette déclinaison européenne est l'aboutissement du projet de l'association HOLA de Lisle sur Tarn pour favoriser le jumelage entre les villes de Lisle sur Tarn et La Puebla de Almoradiel (Province de Toledo, communauté autonome de Castilla la Mancha).

La collaboration inter associative s'est pleinement exercée entre HOLA et l'association des Amis de la Chanson pour également tisser des liens privilégiés avec la ville belge de Jodoigne (près de Bruxelles), déjà artistiquement liée à Lisle sur Tarn via les associations respectives des « Amis de la Chanson ».



Prise de parole d'Humbert DUBOIS, premier échevin de la ville de Jodoigne.



La soirée festive organisée par la ville, a été l'occasion de la signature officielle de la charte et du serment de jumelage entre Lisle sur Tarn et La Puebla de Almoradiel. Maryline LHERM et Alberto TOSTADO CICUÉNDEZ ont publiquement paraphé les documents qui lient, dorénavant, les deux cités.



Place ensuite à la fête, l'ambiance du marché gourmand fut alors dynamique, joyeuse, dansante, participative grâce aux concerts assurés par les formations de nos amis belges et espagnols.

Cette soirée fut également l'occasion d'un dispositif particulier mis en place, tel le montage de 120m² d'espace scénique sur la place Paul Saissac par les services techniques de la ville, ils ont ainsi contribué activement à l'aboutissement de ce magnifique et festif événement.

Une journée festive qui fut le point d'orgue de toute une organisation pour l'accueil des délégations. Cet événement a mis en évidence la forte implication des bénévoles des deux associations, HOLA et les Amis de la Chanson de Lisle sur Tarn.

**NOUS NE POUVONS QUE
REMERCIER ET FÉLICITER
LE FORT INVESTISSEMENT
DE CHACUNE ET DE
CHACUN, LA COLLECTIVITÉ
VENANT ACTIVEMENT
SOUTENIR CET EFFORT
PAR UNE LOGISTIQUE
ET L'ORGANISATION DE
LA SOIRÉE FESTIVE DU
14 JUILLET**



Les symboles ont leur importance, pour donner immédiatement corps à ce jumelage et à l'amitié entre nos villes, les élus français, espagnols, belges, ont planté les arbres de l'amitié à l'entrée de la ville.



La volonté conjointe de l'association HOLA, des villes de Lisle sur Tarn et La Puebla de Almoradiel est de favoriser les échanges entre nos populations, nos professionnels, de faire davantage connaître les atouts de nos villes, leurs territoires, leurs alentours, d'encourager les relations inter-associatives, de promouvoir les échanges scolaires et tant d'autres projets à imaginer.



GRANDES FÊTES 2022 : UNE BELLE ÉDITION

Après deux années durant lesquelles la vie associative fut perturbée par le covid, les Grandes Fêtes ont fait leur retour dans la configuration qui a bâti leur succès durant de nombreuses années.

Ces festivités tiennent une place prépondérante dans la ville et dans le cœur de ses habitants, et comptent parmi les temps forts de l'été Lisois. Par un programme musical répondant aux attentes d'un plus grand nombre, une fête foraine de qualité et les activités (concours de pêche et de boules) qui y sont associées, les Grandes Fêtes ont connu cet été une fréquentation à la hauteur de l'événement.

Le recul de la pandémie nous a également permis de tirer le feu d'artifice devant un nombreux public conquis par un spectacle de grande qualité ; un des plus réputés de la région qui représente une vitrine de choix pour notre ville au cœur de la saison.



DU CÔTÉ DU MUSÉE RAYMOND LAFAGE

Un été chaud qui n'a pas dissuadé les nombreux visiteurs de venir découvrir, apprécier, les œuvres présentées dans le cadre de l'exposition « familiale » de Gérard et Théo JAN, visible jusqu'à fin octobre 2022.

Cette exposition vient poursuivre puis clore la saison culturelle débutée le 19 mars dernier avec l'exposition de Geneviève DÉMEREAU.

Outre les expositions temporaires, le musée propose également de rencontrer les œuvres du fonds permanent, entre autres celles de Raymond LAFAGE, celles d'artistes plus contemporains ou la collection des verres dits de Grésigne, constituant une partie du patrimoine culturel, propriété de la ville.



LE MUSÉE, DANS SA PROCHAINE CONFIGURATION, PRÉSENTERA MAJORITAIREMENT DES ŒUVRES PROVENANT DU FONDS PERMANENT, POUR LA PLUPART JAMAIS OU RAREMENT EXPOSÉES, TEL QU'UN MUSÉE QUALIFIÉ « MUSÉE DE FRANCE » DOIT LE PROPOSER.

Ainsi, outre les visiteurs extérieurs, les lisloises et les lislois pourront découvrir plus amplement la richesse d'un patrimoine constitué au fil du temps ; il l'a été particulièrement ces dernières années à la faveur des acquisitions et des nombreux dons effectués par des particuliers ou des artistes reconnaissants du travail accompli par la ville via son musée et l'équipe qui l'anime.



Démonstration de monotypes par Gérard et Théo JAN.



Les animations lors des dimanches d'été, en fin d'après-midi dans la cour du musée, ont connu leur habituelle fréquentation dans le cadre d'une pause musicale ou théâtrale.

Le musée va connaître sa période de fermeture pour mieux vous accueillir la prochaine saison, avec en point d'orgue la triennale de gravure, cela dans des locaux modernes et accessibles si l'avancement des travaux du nouveau site n'est pas perturbé par des événements conjoncturels comme ceux connus ces deux dernières années.



Les travaux liés à la muséographie ont été menés à leur terme, ils déterminent le futur parcours muséal. Ceux en matière de scénographie sont en cours, ils réclament toute l'attention de l'équipe du musée, des techniciens et des élus référents pour mettre en valeur les richesses de notre patrimoine culturel par une mise en scène digne d'un musée du 21^e siècle.



Théo JAN « cep de vigne tordu ».



Gérard JAN « bâtisse et cyprès ».

ANIMATIONS AU MUSÉE LAFAGE

Une belle programmation les dimanches après-midi.



FESTIVAL DES ART'SÉNICS 2022

Une édition record... La programmation a attiré près de 5 000 personnes sur les promenades !

Toute l'équipe vous donne rendez-vous en 2023 pour les 20 ans... ils le promettent : ça va être dingue !



LES FESTAIRE DE SIVENS

Beaucoup de monde pour cette nouvelle édition. En raison de la canicule, le rdv VTT avait été reporté mais a également connu un beau succès.



OCCITANIA AUTO RÉTRO

Après deux ans d'arrêt forcé pour des raisons de covid, Occitania Auto Rétro a fait son retour dans notre ville. Plus de 100 équipages se sont retrouvés dès le matin sur les Promenades ombragées pour des retrouvailles tant attendues. Plus de la moitié se sont lancés à la recherche d'indices sur les petites routes du vignoble... tandis que d'autres ont préféré flâner dans le centre-ville.

De retour dans l'écrin de la place Paul Saissac, l'expo a ravi un public nombreux. Gageons qu'Occitania Auto Rétro ait eu raison du covid... En tout cas, le CAR Occitan prépare déjà l'édition 2023 qui devrait être encore plus gratinée.



La R8 et l'Alpine A110 dont on fêtait les 60 ans, et la R5 dont on fêtait les 50 ans s'intègrent parfaitement à chaque décor.

CINÉMA EN PLEIN AIR

Belle réussite pour cette première édition organisée par **ENTRAIDE** et **RECIPROCITE**. Avec la projection de « Donne-moi des ailes » de Nicolas VANIER.





Le marché gourmand

LES SOIRS D'ÉTÉ

Pour cette nouvelle édition, quatre groupes ont animé ces soirs d'été. De belles présentations faites par « Les 2 Enchanteurs », « Les Vegas », « Gerry CARTER et Friends » et enfin, pour finir avec « Les Quatre ».





DU CÔTÉ DE LA MJC

Le 18 juin, c'était la fête de la MJC. Cet événement a connu un réel succès par la présence d'une centaine de personnes adultes, enfants et professeurs !

La MJC a également proposé une soirée autour de la Révolution espagnole. À la fois guitaristes et chanteurs, cette troupe érudite a fait revivre ce moment historique avec une vision actualisée de ses grands moments.



Économie locale

NOUVEAUX SERVICES

MARILYNE : NATUROPATHE



Naturopathe à Lisle-sur-Tarn, Marilyne, Thérapeute Shiatsu depuis 7 ans, a suivi pendant 2 ans une formation de Naturopathe à Toulouse qui vient compléter sa pratique de soin manuelle.

La Naturopathie est un ensemble de thérapies basées sur des méthodes naturelles d'hygiène et de traitements, dans le but de préserver ou retrouver sa santé et sa vitalité.

Alimentation santé, phytothérapie, compléments alimentaires, oligothérapie.. et Shiatsu sont les outils de cette Naturopathe passionnée.

Perte de poids, Gestion du stress, de l'anxiété et ses conséquences, troubles digestifs, gynécologiques, articulaires, circulatoires, migraines... sont les motifs courants de consultation.

Attention, ici pas de diagnostic médical mais un bilan de « vitalité ».

Marilyne vous aide à retrouver du bien-être au quotidien et à prendre soin de vous !

Infos et RDV au 06 95 16 18 00
marilynebos-shiatsu.com
#rayonnetasanté sur instagram ;
FB, LinkedIn



JEUNE COMPAGNON DU DEVOIR



Jeune compagnon du devoir avec 19 ans d'expérience, Mickaël MAZZOCCO a réalisé son tour de France et a posé ses valises ici à Lisle sur Tarn pour travailler 12 ans dans une entreprise locale en tant que chef d'atelier, puis rapidement il s'est mis en micro-entreprise afin d'occuper son temps libre et faire vivre sa passion et sa créativité.

Maintenant il est à votre service pour toute fabrication sur mesure de menuiserie bois, agencement, cuisine etc. Dans un secteur de 20 km autour de notre bastide et avec un souci de perfection et de résultat, il vous conseillera et vous assurera un travail de qualité.

Menuiserie Mazzocco Mickaël
96 La route Basse à Lisle sur Tarn
Tel. : 06 86 07 00 69
Mail : mickael.mazzocco@orange.fr

État civil

UNE NOUVELLE CENTENAIRE

Le 14 juin 2022, Marie CAMALET, née LAGASSE fêtait ses 100 ans - un siècle - entourée de ses amis, de toute sa famille, ses deux enfants, ses quatre petits-enfants, ses sept arrière-petits-enfants et de son frère Jeannot et de sa sœur Noëlle les deux plus jeunes de la fratrie. Marie CAMALET est la neuvième de cette fratrie de douze. Elle a vu arriver l'électricité quand elle était encore enfant et aujourd'hui, elle communique avec ses petits enfants par internet.



En juillet 1944, en pleine guerre, elle épouse René CAMALET qui décédera en juin 1999. Elle a passé sa vie aux durs métiers de la terre jusqu'à ces dernières années où elle s'occupait encore du jardin et des fleurs avec passion. Aujourd'hui, diminuée par un AVC, elle est entourée de sa fille Sylvette aidée par le Service de Soins de Brens et la AADPR de Rabastens. Cette fête fut honorée par la présence de Maryline LHERM, maire de Lisle sur Tarn, et de son adjointe en charge de l'action sociale Annie LAMBERT.



Louis REYNÈS restera une figure légendaire de la ville.

LOUIS REYNÈS NOUS A QUITTÉS

Lisle-sur-Tarn vient de perdre un personnage qui a marqué son passage. Né en juillet 1930 à Lisle-sur-Tarn, Louis REYNÈS dit « Loulou » par ses proches était bien connu dans la ville où il a vécu de très nombreuses années, notamment lorsqu'à l'heure de la retraite il s'est fortement impliqué dans la création de la bibliothèque devenue ensuite médiathèque, un projet dont il était très fier.

« Loulou » a donné beaucoup de son temps entre ses murs, n'hésitant pas à prodiguer ses conseils avisés aux usagers qui venaient faire des recherches. Son dévouement était également sans limite pour la communauté Emmaüs où son sens pratique et sa dextérité lui permettaient de restaurer de nombreux objets. Il était intarissable sur l'histoire de la ville ; son départ est une mémoire vivante qui s'éteint. Merci « Loulou » pour tout ce que tu as fait pour Lisle-sur-Tarn, tu resteras une de ses figures légendaires.

NOTRE DOYENNE N'EST PLUS

Le 2 juin, Renée CONDAT épouse SICARD, la doyenne de LISLE SUR TARN nous a quittés à l'âge de 105 ans. Fille et petite fille de tailleurs à Lisle sur Tarn, elle était une véritable mémoire de l'histoire de la ville.

Épouse de Louis SICARD, sapeur-pompier à Lisle sur Tarn pendant 35 ans, les anciens sapeurs-pompiers de LISLE SUR TARN avaient également organisé une petite réception au centre de secours pour cette occasion.

En 2017, entourée par sa famille Renée CONDAT, épouse SICARD, soufflait ses 100 bougies. Mme Le maire, accompagnée par son adjointe Florence ROBERT, lui remettait un bouquet de fleurs.



LE MOT DE LA MAJORITÉ

Malgré les épisodes de canicule, l'été a toutefois permis de proposer des événements de qualité pour rassembler un public nombreux et conquis. Cette reprise des manifestations post Covid19 fut bénéfique pour le rétablissement des relations sociales, c'est alors un particulier remerciement que nous adressons aux associations, à leurs bénévoles, aux organisateurs des événements qui ont jalonné cette période estivale 2022. Renforcer le lien social, dynamiser à nouveau l'activité des professionnels du territoire sont la conséquence heureuse de l'investissement de chacun, stimulant ainsi une démarche et une dynamique collectives.

Les élus du groupe majoritaire n'ont pas rechigné à prendre activement leur part dans cette reprise avec le suivi, l'accompagnement de l'activité des associations lisloises, l'organisation d'événements tels les soirs d'été les mercredis du mois d'août, ou celle des manifestations et festivités lors de la journée du 14 juillet, support de la signature de la charte et du serment de jumelage avec la ville espagnole de La Puebla de Almoradiel (Province de Castilla la Mancha, pays de Miguel de Cervantes

auteur, notamment, de Don Quichotte), également celle du feu d'artifice en clôture des grandes fêtes...

Les dossiers plus techniques n'ont pas connu de répit estival avec, notamment, la poursuite de l'aménagement du pôle multimodal à l'entrée de la ville côté gendarmerie, pour des objectifs de sécurité et de confort, le suivi attentif de la mise en place de « Lislenbus » qu'a initié la communauté d'agglomération pour offrir un service de transport collectif principalement « Lisle intra-muros ». Opérationnel depuis le 1^{er} septembre, il connaît d'ores et déjà une certaine fréquentation. Bien d'autres dossiers nous occupent dans le but de faciliter le quotidien des lisloises et des lislois.

La période de rentrée est un moment fort pour tous, qu'il s'agisse des enfants et collégiens du territoire avec son lot de stress ou bien le plaisir de nouveaux apprentissages, sans omettre de pouvoir se faire de nouvelles amitiés. Les souvenirs de vacances viendront alimenter les discussions lors des pauses entre les cours ou celles des parents à la reprise du travail. Bonne rentrée à chacune et à chacun.

LE MOT DE L'OPPOSITION : COLLECTIFS, INVESTIS ET VIGILANTS.

En cet automne 2022 les citoyens veulent être **informés bien sûr, mais surtout consultés, écoutés, une participation à la vie civique... et de la transparence**. La rentrée pourra être, pour tous les Lislois, l'occasion de se lancer activement dans la vie des nombreuses associations solidaires, culturelles ou sportives de la commune. Comme chaque année **la journée des ASSOCIATIONS** est pour tous ceux qui ont envie de s'investir, l'occasion de les rencontrer. Les mois prochains seront aussi le temps de participer activement à la vie de la cité, au travers des **différentes consultations annoncées autour du futur PLUI** qui définira les règles d'urbanisme pour les 10 ans à venir, dans un objectif de sobriété foncière, **avec réduction immédiate de 50% des zones constructibles** par rapport au consommé

entre 2012 et 2022. Il sera important de se mobiliser car il sera trop tard ensuite. Notre groupe pourra se faire le porte-parole de vos demandes. On pourra enfin espérer que les nombreuses études lancées sur la commune pour de futurs aménagements prendront en compte le bon sens et les attentes des citoyens, et que tous ces rendez-vous seront des moments de cohésion où l'on pensera collectif, en services, en mobilités douces, bref en douceur de vivre, loin des nuisances.

CONTACTS sur notre page Facebook : <https://www.facebook.com/AgirPourTousLisleSurTarn/>

Le groupe Municipal « VIVRE ENSEMBLE/AGIR pour TOUS » : Katy De OLIVEIRA, Clarisse ORIOL, Jean TKACZUK, Laurent VEYRIES

Résultats des élections législatives

	1 ^{er} TOUR DU 12 JUIN		2 ^e TOUR DU 19 JUIN	
	TOTAL (en nb de personnes)	TOTAL (en pourcentage)	TOTAL (en nb de personnes)	TOTAL (en pourcentage)
INSCRITS	3 906	-	3 907	-
VOTANTS	2 267	58,04 %	2 355	60,28 %
ABSTENTIONS	1 639	41,96 %	1 552	39,72 %
BLANCS	39	1,72 %	27	1,15 %
NULS	19	0,84 %	27	1,15 %
SUFFRAGES EXPRIMÉS	2 209	97,44 %	2 301	97,71 %

	2 ^e TOUR DU 19 JUIN	
	TOTAL (en nb de personnes)	TOTAL (en pourcentage)
VERDIER-JOUCLAS MARIE-CHRISTINE	830	36 %
BACOU JULIEN	586	25 %
ERODI KAREN	885	38 %
TOTAL	2 301	100 %

	1 ^{er} TOUR DU 12 JUIN	
	TOTAL (en nb de personnes)	TOTAL (en pourcentage)
BOYER CÉLINE	70	3 %
DARMANI CORINNE	80	4 %
VOIZARD KARL-HENRI	11	0 %
VERDIER-JOUCLAS MARIE-CHRISTINE	649	29 %
ENCONTRE JOËL	13	1 %
GIMENEZ SASTRE BORIS	14	1 %
LADA FABIENNE	46	2 %
BACOU JULIEN	505	23 %
MADESCLAIR SANDRINE	56	3 %
CUNY PASCALE	0	0 %
PONNELLE VÉRONIQUE	26	1 %
ERODI KAREN	739	33 %
TOTAL	2 209	100 %

DU 01/06/2022 AU 31/08/2022

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

- 22/03/22 PRONNIER Gabriel, Serge, Michel
- 29/05/22 FREMAUX Valentino, Jean, Pascal
- 21/06/22 HERAL Léon, Jean, Alain
- 22/06/22 ICHARD Jeanne, Zoé
- 01/07/22 BIARD Anatole, Gabriel, Raphaël
- 03/07/22 FRAPPÉREAU Charlie
- 05/07/22 FRUMIN Astrée
- 16/07/22 LADEGAILLERIE BOUEILH Judith, Agathe
- 18/08/22 VAUTELIN GARET Romy, Anaroze, Joy
- 25/08/22 FALGA Lyvio, Élyas
- 26/08/22 BASTIN Roxane
- 27/08/22 OLÉA Lévy
- 28/08/22 CUCHEVAL Nina
- 28/08/22 PLACIER Ambre, Jade
- 30/08/22 MARVIELLE Fabio, Paul, Benjamin

MARIAGES

- 11/06/22 JOUANDON Élise & TRUANT Nicolas, Paul, Henry
- 18/06/22 ESCANDE Alexandre, Maxime, Matthieu & DEPIERRE Céline
- 02/07/22 THIEL Joanna, Krystyna & ALLAIN Loïc, Guy
- 09/07/22 BABIARD Julien, Noël & GUTIERREZ PONS Margarita
- 16/07/22 CARRIÈRE Nadège, Brigitte & DELQUIGNIES-HEINIS Jonathan, Philippe, Jean
- 23/07/22 MARTY Amélie, Julie, Noémie & CONDAMINES Christopher, Emmanuel, Philippe

- 23/07/22 MARQUES Stéphanie & CAUSSÉ Sébastien, Maurice, Jean
- 5/8/22 GROS Cyril, Denis, André, Marie & KRAUSE-LANG Jana, Susann

DÉCÈS

- 01/06/22 ARNAL-GRACIA veuve PUJOLAR Antonia - 95 ans
- 02/06/22 CONDAT veuve SICARD René Marie Adeline - 105 ans
- 03/06/22 PINOSA Serge - 63 ans
- 11/06/22 BABY épouse ROUANET Renée, Paulette - 73 ans
- 13/06/22 RODRIGUES LOUREIRO Manuel, Fernando - 59 ans
- 22/06/22 ADELL Pierre - 82 ans
- 23/06/22 MEAUX veuve RICHIER Yolande, Anne-Marie - 76 ans
- 04/07/22 RAYSSAC épouse PUECH Denise, Yvonne, Marie - 93 ans
- 08/07/22 FAUX Marc - 78 ans
- 11/07/22 DARIÈS veuve BERTRAND Armande, Lucette, Adrienne - 96 ans
- 27/07/22 REYNÈS Louis, Denis, André - 92 ans
- 29/07/22 CRISTOFOLETTI épouse COLLIN Lidia - 78 ans
- 12/08/22 DELMAS veuve DELANIS Hélène, Carmen, Jeanne - 95 ans
- 14/08/22 REINHARDT Wolfgang, Paul - 96 ans
- 12/08/22 GONZALÈS Anthony, Jean, Manuel - 30 ans
- 17/08/22 SABATIER Oder Maurice, Adrien - 100 ans
- 17/08/22 VIATGÉ Denis, André - 92 ans
- 18/08/22 LAFAGE Théophile - 93 ans
- 18/08/22 VINCENT Nelly, Diane, Jeany - 29 ans
- 21/08/22 MARTINS Pierre - 45 ans
- 23/08/22 CAVAGNAC Gabrielle - 94 ans
- 25/08/22 PRATVIEL Jacques, Robert - 89 ans